



RETRAITE A POINTS : L'EMBROUILLE !

Mère de toutes les réformes ultralibérales, la retraite à points permettra à la technocratie de modifier à tout moment le montant des retraites. Explication technique sur les questions de valeur du point...

On peut augmenter la valeur de service du point et en même temps faire baisser la pension.
Pour cela il est possible d'actionner 3 leviers :

1. Le taux de rendement interne (rapport entre la valeur de service et la valeur d'achat)
2. La part de cotisation non créatrice de droits
3. Le coefficient de conversion

1. Le taux de rendement

Dans le cas type du rapport Delevoye, le rendement est annoncé à 5,5% qui correspond à 0,55 € de valeur de service sur 10 € de valeur d'achat

Mais si la valeur de service augmente à 0,60 € et si dans le même temps la valeur d'achat est portée à 11€, le rendement passe en fait à 5,45%

Pour 100 € cotisés je n'ai alors plus que 5,45 € au lieu de 5,50 €.

2. La cotisation non créatrice de droits

Toujours sur la base du rapport Delevoye, on est sur 10% de la cotisation qui n'ouvre pas de droits.

Pour 100 € prélevés, on n'acquiert en fait que 9 points, qui rapporteront en réalité 4,95 €.

Si cette part non créatrice de droits monte de 10 à 20 %, la valeur du point n'est pas dégradé, ni le rendement, mais on fait baisser le ratio pension sur cotisation prélevée.

Ainsi, je n'ai plus que 8 points au lieu de 9, pour un rapport réel de 4,40 €

3. Le coefficient de conversion

Pour faire simple, il s'agit de la question de la décote.

On a 2 hypothèses sur la table qui reviennent au même :

- L'âge pivot Delevoye

C'est l'histoire du taux plein à 64 ans, avec 5% de décote par année de départ anticipé.

Si l'âge pivot est porté à 65 ans, le taux pour un départ à 64 ans est alors minoré de 5% faisant baisser le montant de pension pour la même carrière et le même âge de départ.

- La durée de cotisation Macron

C'est la même logique qu'avec l'âge pivot, sauf qu'on raisonne de façon plus individualisée.

Si la durée de cotisation passe de 43 à 44 ans, pour la même carrière je subis une décote de 5% et donc une baisse de ma pension.

Dès lors, ces 3 leviers pourront être modulés de façon indépendante ou coordonnée chaque année, ce qui rend le mécanisme totalement illisible...

Et cela d'autant plus que ces décisions ne seront plus versées dans le débat public mais prises uniquement au sein de la gouvernance. Accepter ce système, c'est renoncer à savoir quand je pourrais partir en retraite et quel sera le montant de ma pension...